



GRAND×BOUCTOUCHE

## Réunion extraordinaire du Conseil municipal de Grand-Bouctouche

### PROCÈS-VERBAL

le mardi 10 octobre 2023

18 h 00

Salle du conseil

**Présence :**

- Aldéo Saulnier, maire**
- Pauline Hébert, maire suppléante**
- Jean-Claude Babineau, conseiller**
- Achille Bastarache, conseiller**
- David Boudreau, conseiller**
- Mariette Cormier, conseillère**
- Lise LeBlanc, conseillère**
- Clétus Maillet, conseiller**
- Serge Arsenault, directeur général et greffier**
- Joanne Savoie, greffière adjointe**
- Hilaire Kabula, CSRK**
- Vingt (20) autres personnes présentes**

**Absent :** **Gérald Saulnier, conseiller**

#### 1. Ouverture officielle de la séance

Le maire, Aldéo Saulnier, ouvre officiellement la séance à 18h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

**23-132 : PAULINE HÉBERT / JEAN-CLAUDE BABINEAU**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### **3. Divulcation de conflit d'intérêts**

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

### **4. Écoute des objections de l'Arrêté 2023-07 - Arrêté modifiant l'arrêté 2021-03; l'arrêté de zonage de la ville de Bouctouche (276 boulevard Irving)**

Le directeur général informe que suite à l'avis public pour modifier le zonage actuel au 276 boulevard Irving, la municipalité n'a pas reçu d'objection par écrit.

Madame Adriaantje den Harder fait part qu'elle est fortement contre le rezonage en question et indique qu'elle a contacté les médias sur ce sujet.

Monsieur Jean-Paul LeBlanc demande de faire part au public l'avis de recommandation de la Commission de services régionaux de Kent sur la demande de rezonage.

Le directeur général indique que l'avis de recommandation de la CSRK sur la demande de modifier le zonage actuel de la propriété située au 276 boulevard Irving est que la demande de rezonage ne soit pas recommandée puisque l'ajout de ce projet dans le secteur n'est pas négligeable et le bâtiment ne s'intégrera pas convenablement dans le quartier.

Mme Stella LeBlanc demande pourquoi continuer le processus de rezonage si la Commission de services régionaux de Kent ne le recommande pas.

M. Serge Clavet indique que les résidents avoisinants s'opposent au projet.

M. Michel LeBlanc ne veut pas un immeuble de logements à côté de sa résidence.

M. Yvon McDonald demande pourquoi les investisseurs font l'achat de lots vacants avant que le zonage soit changé.

Le maire fait part que les investisseurs font l'achat de terrains et après ils font une demande de rezonage.

Mme Ginette Léger souligne que le sondage qu'elle a rempli sur cette demande de rezonage ne semble pas avoir valu la peine.

La conseillère Mariette Cormier indique qu'elle a voté contre la demande de rezonage suite aux recommandations de la CSRK.

Le conseiller Jean-Claude Babineau fait part qu'il siège sur le comité ad hoc pour la planification d'un nouveau plan municipal et indique qu'il y a un besoin incroyable de logements.

**23-133 : JEAN-CLAUDE BABINEAU / LISE LEBLANC**

Que l'on se rencontre à huis clos pour une discussion sur ce projet d'arrêté.

**ADOPTÉE**

**23-134 : PAULINE HÉBERT / JEAN-CLAUDE BABINEAU**

Que l'on retourne à la séance ouverte.

**ADOPTÉE**

Le maire indique que le conseil doit maintenant prendre une décision pour ou contre ce projet d'arrêté.

- a. **Arrêté 2023-07 - Arrêté modifiant l'arrêté 2021-03; l'arrêté de zonage de la ville de Bouctouche - première lecture lue dans son intégralité (276 boulevard Irving)**

**23-135 : JEAN-CLAUDE BABINEAU / CLÉTUS MAILLET**

Que l'on adopte la première lecture de l'Arrêté 2023-07 - Arrêté modifiant l'arrêté 2021-03, l'arrêté de zonage de la ville de Bouctouche.

Vote sur la proposition :

Pour : Pauline Hébert  
Jean-Claude Babineau  
Achille Bastarache  
David Boudreau  
Clétus Maillet

Contre : Mariette Cormier  
Lise LeBlanc

**ADOPTÉE**

**5. Levée de la réunion**

**23-136 : PAULINE HÉBERT**

La réunion est levée à 18h54.

**ADOPTÉE**